

Commission : Discipline

Date : 04 décembre 2025

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	29 11 25	FC CONFOLENTAIS	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	55€
D1	29 11 25	AS SOYAUX	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D1	29 11 25	FC CHARENTE LIMOUSINE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D2	29 11 25	FC HAUTE CHARENTE	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	60€
D2	30 11 25	JARNAC SPORTS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D2	30 11 25	ASFC VINDELLE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D2	30 11 25	ASFC VINDELLE	4 Matchs de suspension	Art 3 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	60€
D2	30 11 25	AS ANGOULEME BEL AIR	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	55€

JURIDICTIONS

SAISON 2025-2026

RELEVE DES SANCTIONS

N°12 DU 04 12 2025

D2	30 11 25	AS AIGRE	8 Matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	125€
D2	30 11 25	STADE RUFFECOIS	5 Matchs de suspension	Art 10 du Règlement Disciplinaire	Joueur	01 12 25	90€
D2	29 11 25	US BANDIAT FOOT	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	60€
D3	30 11 25	FC CHABANAIS	4 Matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	55€
D3	30 11 25	FC CHABANAIS	2 Matchs de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	41€
D3	30 11 25	JS ANGOULEME BASSEAU	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D3	29 11 25	ES MORNAC	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	41€
D4	23 11 25	EFC VILLEFAGNAN	5 Matchs de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 25	90€
D4	30 11 25	JS GARAT SERS VOUZAN	3 Matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	41€
D4	30 11 25	E. NERCILLAC REPARSAC	4 Matchs de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	60€

JURIDICTIONS

SAISON 2025-2026

RELEVE DES SANCTIONS

N°12 DU 04 12 2025

D4	30 11 25	E. NERCILLAC REPARSAC	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€
D4	30 11 25	FC SUD CHARENTE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 12 25	35€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN